

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

Date de la convocation : 14 NOVEMBRE 2024

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, LETABLIER Olivier, Mme HARDY Stéphanie

Absents excusés : M Bruno LAVALLEY, pouvoir à M LETABLIER Olivier, M BLOT Marc-Antoine, pouvoir à M LESAULNIER Jean-Louis

Absente : Mme ENDELIN Mylène

Secrétaire : LESAULNIER Jean-Louis

Approbation compte-rendu du 04 novembre

Présenté à l'assemblée, le compte-rendu après relecture fait l'objet de petites corrections (terme redondant et mot manquant) est approuvé.

Attribution logements au 66 lotissement Altavilla

Le logement T4 situé au 1^{er} étage droite après une période de vacance pendant laquelle il a fait l'objet de travaux de ravalement de sol sur toute sa surface est attribué à Mme Léa THOMAS à compter du 1^{er} décembre 2024. Le loyer mensuel est de 490 € et il y sera ajouté une provision de charges locatives (chauffage+OM) de 80 € par mois réajustée une fois par an. Toutefois, compte tenu de frais de nettoyage et de peinture nécessaires avant l'entrée dans le logement, ceux-ci seront pris en charge par le preneur. En contrepartie, il ne sera pas appelé de charges locatives durant les 6 premiers mois.

Le conseil approuve l'ensemble de ces dispositions et autorise le maire à signer le bail, une fois que les diagnostics obligatoires en matière de logement locatif seront réalisés.

Le logement T3 situé au 2^{ème} étage droite (anciennement occupé par Mme THOMAS) sera proposé à M BLANCHET, personne actuellement en situation d'urgence car devant quitter au plus vite (et au plus tard le 15 décembre) le logement qu'il occupe actuellement. Souffrant de problèmes de mobilité et de santé, et le conseil conscient que ce logement n'est pas très adapté à son état, ce logement peut constituer une solution transitoire dans l'attente de pouvoir obtenir une autre location plus adaptée. Des contacts ont été pris avec les services sociaux et sa famille. Le loyer sera de 430 € mensuels et d'une provision de charges locatives (chauffage et OM) de 75 € mensuels régularisés une fois l'an.

Les élus acceptent la proposition ainsi formulée et charge le maire des démarches à entreprendre (bail, diagnostics immobiliers etc., services sociaux et garanties) si le preneur accepte les conditions. Le bail débuterait le 15 décembre.

Décision modificative budget fonctionnement

Faisant suite à la réalisation plus rapide que prévu du prêt relais attentes subventions et FCTVA, il est nécessaire d'ajuster les crédits de la ligne charges financières pour laquelle il manquera 178 € pour honorer les échéances bancaires de novembre. Il est proposé de prélever (-200 €) de l'article 615221

dont l'enveloppe ne sera pas consommée la ramenant de 49300 à 49100 au BP pour l'affecter à l'article 66111 intérêts (+200) portant ainsi les crédits autorisés de 12 800 à 13 000 €.

-demande location parcelle communale

De potentiels futurs locataires du 96 lotissement Altavilla ont fait part de leur intérêt pour l'éventualité d'une location de la parcelle attenante, propriété de la commune pour y mettre en place un jardin. Le conseil n'est pas opposé, mais si les choses évoluaient vers cette hypothèse, un bail annuel devrait être mis en place et dont les modalités devront être définies auparavant (prix, reprise, entretien etc..). Ce point sera défini ultérieurement, si ces preneurs éventuels venaient à s'installer à cet endroit.

-situation comptable : le maire fait un état de la situation comptable de l'année 2024 qui présente à ce jour un ensemble de dépenses réalisées (investissement et fonctionnement) de 480 725 €, soit 48.65% du budget primitif. Le solde net de crédits disponibles permettra la réalisation des dépenses engagées à venir avant la fin d'année. Concernant les recettes (investissement et fonctionnement), elles totalisent 917 895 €, soit un taux de réalisation de 68.62%, fortement aidée par un déblocage de prêt relais plus rapidement que souhaité compte tenu d'un retard pris dans l'avancement du projet réhabilitation multiservices. Les 2 sections investissement et fonctionnement présentent chacune un solde excédentaire.

- **proposition coup de pouce personnel communal** : Afin de récompenser le personnel pour son investissement, le maire propose aux élus la possibilité d'un coup de pouce financier au personnel relevant de la commune en décembre. Accord de l'assemblée.

- contact SDEM

Un rendez-vous est en attente pour une présentation d'une délégation pour l'entretien de la compétence éclairage public.